

DECISION

N°2024/093/DEC/ 8.9

Le Maire de la Ville d'Eu,

- Vu l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil municipal en date du 15 juillet 2020 portant délégation d'attributions du Conseil municipal à Monsieur le Maire,
- Considérant que, dans le cadre de la manifestation des Rendez-vous aux jardins qui auront lieu le samedi 1^{er} juin 2024 dans les jardins du château d'Eu, une intervention d'éducation à l'environnement est prévue avec l'association CARDERE,

DECIDE :

Article 1^{er} – Un devis est signé par la ville d'Eu et l'association « CARDERE » - l'atrium – 115 boulevard de l'Europe - 76100 ROUEN - pour une intervention d'éducation à l'environnement dans le cadre des Rendez-vous aux jardins qui auront lieu le samedi 1^{er} juin 2024 dans les jardins du château d'Eu.

Article 2 – La ville règlera à l'association la somme de 99 € pour une journée d'animation extra-scolaire sur le thème de la biodiversité. Une majoration de 49,50 € du tarif sera appliquée puisque la prestation a lieu au cours du Week-end. La ville prendra en outre en charge l'indemnité kilométrique pour un aller-retour Eu-Rouen à hauteur de 103,40 €. L'adhésion de la collectivité à l'association s'ajoutera aux frais pour l'année scolaire 2023-2024 à hauteur de 125 €. Le montant des frais dont la ville devra s'acquitter s'élève donc à 376,90 € net de taxes.

Article 3– Madame la Directrice Générale des Services et Monsieur le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Eu, le deux avril deux mille vingt-quatre

Michel BARBIER,
 Maire de la Ville d'Eu,

